

Le CSEE encourage les institutions de recherche et d'enseignement supérieur à signer la *Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*

3 mars 2015

Aujourd'hui, 3 mars 2015, les hauts responsables politiques célèbrent le 10^e anniversaire de la [Charte européenne du chercheur - Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#), à l'occasion d'une conférence de la Commission européenne intitulée *Une décennie d'initiatives pour renforcer l'attrait de la carrière de chercheur*.

Le CSEE, région européenne de l'Internationale de l'Education, le syndicat mondial des employés du secteur de l'éducation, représentant notamment les chercheurs des secteurs public et privé, soutient les principaux objectifs de la *Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*. Le CSEE salue, en outre, le message positif de la *Charte et du Code de conduite*, axé en particulier sur la stabilité et la permanence de l'emploi, l'égalité des genres, le développement professionnel, la consultation en matière de carrière, la valeur de la mobilité et les droits de propriété intellectuelle pour les chercheurs en Europe.

Mais célébrer ne suffit pas... Il importe de définir une stratégie proactive pour l'utilisation et l'application de la *Charte et du Code de conduite* pour les chercheurs. Il reste, hélas, un long chemin à parcourir pour assurer leur mise en œuvre, dans la mesure où seules quelques institutions de recherche et d'enseignement supérieur les ont signés. Si certaines sont effectivement signataires de la *Charte et du Code de conduite*, peu d'entre elles les appliquent vu qu'elles ne considèrent pas les chercheurs comme des employés. Le [Document d'orientation politique du CSEE sur les jeunes chercheurs/doctorants \(2014\)](#) précise qu'il faut « promouvoir et soutenir le statut [...] des jeunes chercheurs/doctorants, qui devraient bénéficier de tous les droits sociaux et professionnels dont disposent de manière générale les salariés ».

Pour cette raison, à l'occasion du 10^e anniversaire célébrant la *Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*, **le CSEE encourage toutes les institutions de recherche et d'enseignement supérieur à signer ces deux documents.**

D'autre part, le CSEE demande instamment à la Commission européenne d'allouer une aide financière aux institutions de recherche et d'enseignement supérieur, afin de soutenir leurs travaux menés sous la bannière de la *Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*.



Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 131 syndicats d'enseignants et 11 millions d'enseignants dans tous les pays d'Europe, dont 4,2 millions d'enseignants dans l'UE, tous niveaux d'enseignement confondus. Le CSEE est un partenaire social de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la Région européenne de l'**Internationale de l'Éducation**, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.

Adresse e-mail : secretariat@csee-etuice.org
Téléphone : +32 (0)2 224 06 92

Ne répondez pas à ce courriel.
Pour vous désinscrire de cette liste d'envoi cliquez sur ce [lien](#)

Si vous souhaitez soutenir le CSEE dans son travail, [transférez cet e-mail](#) à vos amis et collègues.

Vous pouvez vous inscrire à cette liste d'envoi du CSEE en visitant [la page d'accueil du site du CSEE](#).